

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Kaouthar Benameur, Rémi Darmon, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Eric Lucas, Pierrick Courilleau

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à Didier Missenard
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Albert Da Silva	Pouvoir à Véronique France-Tarif
Caroline Danhiez-Caillet	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (jusqu'à 20h44)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 31
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Villette est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-98 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE POUR LE QUARTIER DE CORBEVILLE – AVENANT N°1

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment les articles L.324-1 à L.324-10,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 portant création de l'Établissement Public Paris Saclay (EPPS),

Vu le décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006, portant création de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) modifié par le décret n°2009-1542,

Vu la délibération n°2014-118 du conseil municipal du 3 septembre 2014, autorisant le Maire d'Orsay à signer une convention d'intervention foncière avec l'EPFIF permettant un portage foncier moins coûteux en évitant le recours à l'emprunt pour l'aménagement du quartier de Corbeville,

Vu la convention d'intervention foncière signée le 13 octobre 2014,

Vu la délibération n°2021-21 du 9 mars 2021 autorisant la signature d'un avenant n°1 de prorogation de cette convention jusqu'au 30 juin 2022,

Vu la délibération n°22-93 du 14 novembre 2022 autorisant le maire à signer une nouvelle convention d'intervention foncière destinée à finaliser les opérations afférentes à la mission initiale, à savoir la revente à l'EPA Paris-Saclay des fonciers, à ajuster le périmètre et l'enveloppe financière au regard des dernières actions opérationnelles à mener, à mettre à jour les objectifs de production et à reprendre les engagements sur les parcelles en cours de portage.

Considérant qu'il convient de prolonger la convention d'une année, soit jusqu'au 31/12/2024, le portage des terrains étant encore en partie réalisé par l'EPFIF,

Vu la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du vendredi 17 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire signer l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière, dont l'unique objet est de prolonger la convention jusqu'au 31/12/2024

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **23 NOV. 2023**
et de la publication le **23 NOV. 2023**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

